



ALSH PRINTEMPS 2018

Fiche informations

Les tarifs :

1) participation semaine :

Quotient familial	1 semaine	2 semaines
Moins de 370	7.50 €	15.00 €
370 à 499	13.50 €	27.00 €
500 à 700	18.00 €	36.00 €
701 à 1000	26.00 €	45.00 €
1001 à 1250	29.00 €	51.00 €
Plus de 1251	32.00 €	56.00 €

2) la cantine :

2.70 € par repas → une facture sera transmise en fin de centre.

Un chèque de caution de **50.00 € par enfant** est à joindre au dossier d'inscription. (sauf si déjà donné à l'inscription de l'ailsh de février)

Pour une meilleure gestion du nombre de repas, il est demandé aux familles de prévoir dès l'inscription les repas ou au plus tard pour le 18 avril 2018.

3) le péricentre :

Quotient familial	Tarif par session matin ou soir
Moins de 370	0.50 €
370 à 499	0.90 €
500 à 700	1.20 €
701 à 1000	2.20 €
1001 à 1250	2.25 €
Plus de 1251	2.30 €

Le tarif de la session correspond à la vacation matin ou soir, en cas de présence matin et soir, le montant de la vacation est à multiplier par 2.



Un chèque de caution d'un montant de **100.00 € par enfant** sera à joindre au moment de l'inscription. (sauf si déjà donné à l'inscription de l'ailsh de février)
Les modifications doivent passer par la mairie, au plus tard 48h avant la présence de l'enfant.

Merci également de prendre connaissance du règlement intérieur, pour une meilleure organisation du séjour de votre enfant.

Nos partenaires :



Date : du 23 au 27 avril 2018 et du 30 avril au 04 mai 2018

Horaire : 9h à 12h et de 14h à 17h

Mise en place d'une restauration le midi et d'un péricentre le matin (dès 7h30) et le soir (jusqu'à 18h30) sur réservation



Thème : le ciel, les oiseaux et la mer

Public : enfant de 4 ans (né en 2014) à 14 ans (né en 2004)

Nombre de places : 90 places

Date d'inscription : nouveau cette année, les inscriptions se feront en mairie uniquement aux dates et horaires suivants :

- Mercredi 14 février de 14h à 17h
- Samedi 17 février de 10h à 12h
- Mercredi 21 février de 9h à 12h
- Les 26, 27 et 28 février de 9h à 12h
- Les 6 et 7 mars de 14h à 17h
- Samedi 10 mars de 10h à 12h

Passé le 10 mars 2018, plus aucune inscription ne sera prise !!!

Pour valider l'inscription de votre enfant, il faut déposer les pièces suivantes lors du jour de l'inscription

- fiche d'inscription
- Paiement (en chèque, espèces ou chèques vacances)
- Chèque de caution (à l'ordre du Trésor Public)
 - 50.00 € par enfant si inscription à la cantine
 - 100.00 € par enfant si inscription au péricentre

→ un chèque par famille peut être réalisé et il peut être gardé pour l'ensemble de l'année

- Fiche sanitaire
- Photocopie du carnet de vaccination
- Photocopie de la carte nationale d'identité
- Fiche autorisation de départ et droit à l'image

Si votre enfant a déjà participé à l'ailsh des vacances de février, vous ne devez pas fournir la fiche sanitaire, copie vaccination, copie cni et fiche autorisation de départ.

ATTENTION : l'ensemble des documents doivent être déposés lors des permanences d'inscription, sinon votre enfant ne sera pas inscrit.

Les dossiers déposés dans la boîte aux lettres de la mairie ne seront pas traités.